

2025-109



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 1^{er} octobre 2025 – Délibération n°109

Convocation envoyée,
affichée le : 25/09/2025

Objet : PARTENARIAT AVEC LE PNR GRANDS CAUSSES – MISE EN PLACE D'UNE ACTION D'AUTO-PARTAGE « CITIZ »

Nombre de membres :

En exercice : 28
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Votants : 24
Absents : 4

L'an deux mil vingt-cinq et le premier octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Résultats :

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

**Liste des délibérations
affichée le : 03/10/2025**

Absents : - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pouvoir à BOURREL Thierry) - MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire indique que le PNR des Grands Causses assure une mission de mobilité durable déclinée dans la Charte 2024-2039, et dans le nouveau SCoT-AEC (Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat). Cette mission se traduit par des actions d'aménagement, d'animation et le déploiement de services de mobilité durable, et notamment des services d'autopartage. C'est dans ce contexte que le PNR expérimente l'autopartage depuis 2018 à travers un partenariat avec l'opérateur Citiz Occitanie.

th	FC
----	----

2025-109

Cette action s'inscrit en complémentarité avec d'autres actions menées par la mairie en faveur des nouvelles mobilités : location de vélo électrique, schéma mobilité douce et aménagements urbains favorables à la marche et au vélo...

A ce jour, 7 véhicules « CITIZ » sont déployés à l'échelle du PNR Grands Causses, dont un à l'hôtel restaurant RODIER de Campagnac. Or, l'utilisation du véhicule de Campagnac reste très faible malgré les efforts d'animation pour encourager son usage.

Le PNR Grands Causses, en accord avec le restaurant Rodier, a ainsi proposé à la commune de Sévérac d'Aveyron de racheter le véhicule pour le proposer à l'autopartage aux habitants et touristes de la commune, jusqu'à la fin du dispositif prévu pour décembre 2027. Le principe de l'autopartage et les modalités pratiques et financières, ainsi que le véhicule, ont été présentés en détail lors du bureau municipal du 11 septembre 2025 :

- Le véhicule serait mis à disposition du public qui pourra l'utiliser sous couvert d'une inscription à la plateforme CITIZ, et du paiement d'une location forfaitaire et kilométrique ;
- la mairie, propriétaire du véhicule, pourra également réserver le véhicule pour ses besoins ponctuels propres ;
- le PNR prend en charge l'assurance tout risque du véhicule pendant la période de la convention CITIZ et fait bénéficier à la commune d'une subvention à l'achat du véhicule.

A l'issue de la période d'expérimentation, la commune pourra étudier la possibilité de maintenir le dispositif CITIZ en tant que service de mobilité pour le territoire, ou de réintégrer la voiture dans la flotte de véhicules communaux.

Plan de financement de l'action :

Coûts TTC		Recettes TTC	
Achat du véhicule	10 740 €	Fonds Vert – PCAET PNR Grands Causses	6870 €
		Autofinancement	3870 €
TOTAL	10740 €	TOTAL	10740 €

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

24 FC

2025-109

Vu le projet de convention de partenariat joint à la présente délibération ;

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 11 septembre 2025 ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le PNR Grands Causses pour la mise en place d'une opération d'auto-partage à Sévérac d'Aveyron ;

ARTICLE 2 : D'ACQUERIR le véhicule en auto-partage auprès de l'établissement RODIER de Campagnac pour 10740 € TTC ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture